

Disponibilité | Réactivité | Pertinence

Quels avantages

pour le médecin prescripteur,
l'enfant et sa famille ?



Coordination des soins
Ville/Hôpital et **astreinte
médico-soignante**
assurée 24h/24, 7j/7.



**Accompagnement
pluridisciplinaire** pour
toute la famille et l'enfant
pris en charge.



**100% des soins sont
pris en charge** par
l'assurance maladie et la
complémentaire santé.



L'HAD a la possibilité
de **dispenser des
médicaments de la
réserve hospitalière.**



**Accompagnement global
et évolutif** adapté aux
besoins de l'enfant et des
aidants.

Pour l'admission
d'un patient
contactez-nous au



04 72 27 47 00

admission@hadlyon.asso.fr



SOINS ET SANTÉ



PRISE EN CHARGE PÉDIATRIQUE

Et si c'était en
**Hospitalisation
à Domicile ?**



04 72 27 47 00

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**Haute
Qualité
des soins**

Établissement
certifié avec mention

Hospitalisation À Domicile Pédiatrique

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) Pédiatrique permet la coordination au domicile de l'enfant, de soins médicaux et paramédicaux continus et complexes.

L'admission en HAD pédiatrique se fait selon une prescription médicale du médecin hospitalier référent de l'enfant, ou plus rarement, par le médecin généraliste. L'HAD est un établissement de santé soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.

Une infirmière puéricultrice coordinatrice organise le retour à domicile de l'enfant et assure la collaboration avec des acteurs de proximité dont les infirmiers libéraux.

Un accompagnement social et psychologique peut être proposé à l'enfant et sa famille. Des conseils nutritionnels peuvent être proposés en complément, pris en charge par l'HAD.

Des socio-esthéticiennes peuvent intervenir au domicile pour assurer des soins de support.

Aide sociale, soutien psychologique, accompagnement nutritionnel, rééducation des troubles moteurs et psychomoteurs, soins de socio-esthétique, Soins et Santé propose des soins de support pour l'enfant et son entourage.



x1

Demande

Uniquement sur prescription médicale.

x2 **Etude de l'éligibilité de la demande**

Visite hospitalière effectuée par l'infirmière puéricultrice pour rencontrer l'enfant et ses parents et préciser le projet de soins.

x3 **Projet de soins**

Co-construit avec l'équipe hospitalière et les parents de l'enfant pris en charge.

x4

Entrée en HAD

Si nécessaire, livraison du matériel et des dispositifs médicaux.

x5

Visite de coordination hebdomadaire par l'HAD

Minimum une fois par semaine, selon les besoins de l'enfant.

Soins 6 x

Coordonnés par l'HAD, réalisés et tracés par les professionnels de santé qualifiés en fonction du projet.

Livraison des médicaments et dispositifs médicaux par l'HAD si nécessaire.

7x **Réévaluation et ajustements**

Tout au long de la prise en charge par l'infirmière puéricultrice coordinatrice.

Sortie d'HAD 8 x

Décision collégiale en accord avec les parents, l'enfant et les partenaires. L'infirmière puéricultrice coordinatrice fait le lien avec les partenaires du domicile en cas de relai (PMI, prestataires, libéraux, etc.)

L'HAD PÉDIATRIQUE POUR QUELS SOINS ?

Je contacte l'HAD pour des prises en charge ponctuelles, transitoires ou continues :

Pathologies complexes, antibiothérapie, prise en charge palliative, prise en charge nutritionnelle, prise en charge en oxygène, traitements spécifiques, etc.